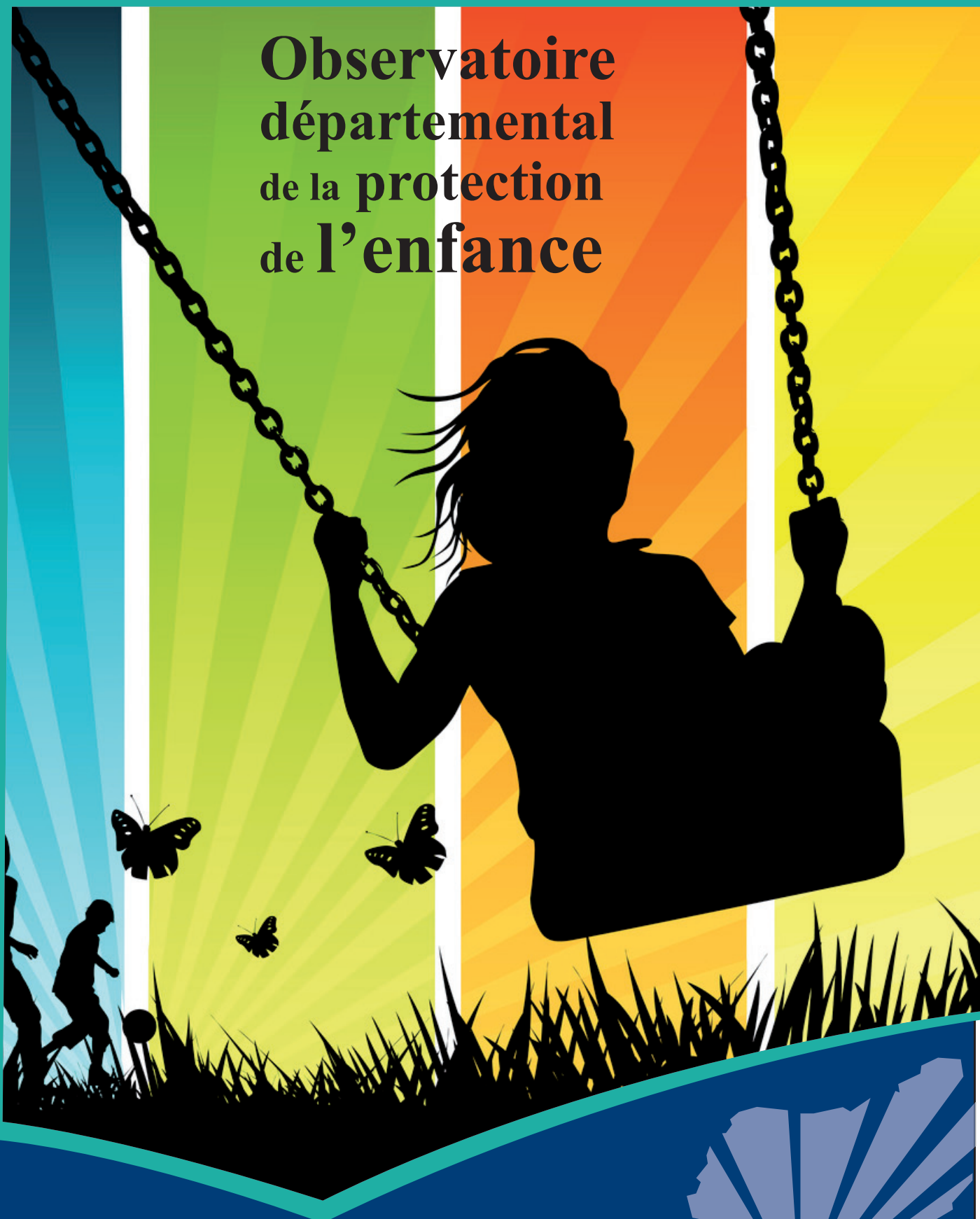


DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE

Observatoire  
départemental  
de la protection  
de l'enfance



Statistiques 2010



# Les chiffres-clés

## de la protection de l'enfance

### en Charente 2010

#### Informations préoccupantes en Charente

✓ En 2010, 1 257 enfants ont fait l'objet d'une information préoccupante en Charente dont 54,3 % ont donné lieu à un signalement judiciaire.

#### Activité en 2010

✓ 771 mineurs et jeunes majeurs confiés à l'ASE dans le cadre de la protection de l'enfance dont :

- 11 % sur décisions administratives, 89 % sur décisions judiciaires
- 70 % accueillis en familles d'accueil, 30 % en établissement
- 13 pupilles de l'état dont 3 ont fait l'objet d'une adoption au cours de l'année

✓ 61 mineurs confiés par décision judiciaire à un tiers digne de confiance

✓ 14 mineurs confiés par décision judiciaire directement à un établissement

#### Dépenses en 2010

Aide sociale à l'enfance du Département : **31 290 748 €** (*hors rémunération du personnel*) dont :

- 22 609 800 € consacrés à l'hébergement (58 % au titre de l'accueil familial et 42 % au titre de l'accueil en établissement)
- 2 888 600 € consacrés à la prévention et au soutien à la parentalité

## Sommaire

✓ Quelques données de contexte	page 3
✓ Les actions de prévention et d'insertion sociale	page 4
✓ Les informations préoccupantes	page 7
✓ La protection des mineurs et jeunes majeurs	page 13
✓ Budget	page 19
✓ Propositions d'orientations pour 2011 / 2012	page 20

Ce document présente le bilan de la prévention et de la protection de l'enfance de la Charente pour l'année 2010.

Il a été élaboré par les services du Département de la Charente et en collaboration avec l'ensemble des partenaires impliqués dans la protection de l'enfance.

Après une introduction sur le contexte du Département de la Charente, ce bilan propose une analyse chiffrée :

- de l'activité des actions de prévention et d'insertion sociale,
- du dispositif de recueil-traitement-évaluation des informations préoccupantes,
- de l'activité en matière de protection administrative et judiciaire pour les mineurs et les jeunes majeurs ainsi qu'une présentation du dispositif d'accueil.

Ce bilan s'appuie sur les sources suivantes : Département de la Charente, Direction départementale de la protection judiciaire de la jeunesse, INSEE, ...

## ✓ Quelques données de contexte

### ✓ Population

La Charente compte en 2009 une population de 352 775 habitants soit une augmentation de 0,3 % par rapport à 2008.

Le taux de natalité était de 9,7 pour 1000 en 2009.

Globalement, les mineurs représentent 22 % de la population charentaise.

En 2007, 101 845 ménages de plus d'une personne vivaient en Charente soit une hausse de 3,9 % par rapport à 1999.

Entre les deux recensements de 1999 et 2007, la composition de ces ménages a évolué :

- hausse du nombre de couples sans enfants de 14,35 % par rapport à 1999
- augmentation du nombre de familles monoparentales de 11,83 % par rapport à 1999

### ✓ Emploi – chômage – minima sociaux

Au dernier trimestre 2010, le taux de chômage pour la Charente s'élevait à 9,6 %. Il était sur la même période de 9,1 % pour la région Poitou-Charentes et de 9,3 % pour la France.

En Charente, 23 996 demandeurs d'emploi étaient inscrits au 31 décembre 2010 au Pôle emploi, soit une hausse de 7,2 % depuis 2009.

Le nombre d'allocataires RSA a augmenté en 2010 de 10,68 % par rapport à l'année précédente et s'élevait au 31 décembre 2010 à :

- 6 017 allocataires du RSA socle (personnes sans activité)
- 1 270 allocataires du RSA socle + activité (personnes ayant une faible activité)
- 2 814 allocataires du RSA activité (personne travaillant plus d'un mi-temps mais dont les revenus restent modestes)

Au 31 décembre 2010, en Charente :

- 9 211 personnes bénéficiaient de l'allocation adulte handicapé
- 959 mineurs bénéficiaient de l'allocation enfant handicapé

## ✓ Les actions de prévention et d'insertion sociale

L'intervention des services sociaux auprès des enfants et leur famille dans le cadre de la prévention s'est vue renforcée depuis la loi du 5 mars 2007 "*réformant la protection de l'enfance*" et se traduit désormais par divers modes d'action :

### ✓ Suivi prénatal

En 2010, 724 femmes ont été vues à leur domicile par une sage-femme.

Durant cette même année, 135 entretiens prénataux du 4ème mois ont été réalisés par une sage-femme de PMI.

Le nombre de grossesses déclarées en Charente en 2010 était de 3 393.

Au cours de cette même période, 232 femmes enceintes ont été reçues en consultation PMI par une sage femme ou un médecin.

### ✓ Suivi post-natal

En 2010, 3 596 enfants naissaient en Charente.

Au cours de cette même année, les puéricultrices de PMI ont assuré auprès des enfants nouveau-nés un suivi et ont ainsi procédé, lors de visites à domicile, à l'examen de :

- 2 160 nourrissons de 0 à 3 mois
- 529 nourrissons de 3 à 12 mois

### ✓ Les actions de prévention relatives à la santé de l'enfant

#### ↳ à l'école maternelle

En 2010, 698 enfants scolarisés à l'école maternelle ont bénéficié d'un bilan médical. Parmi ceux-ci, 361 bénéficiaient déjà d'une prise en charge spécialisée et 358 ont été orientés à l'issue de ce bilan.

Au cours de cette même année,

- 375 enfants ont bénéficié d'un dépistage des troubles du langage
- 3 159 d'un bilan sensoriel auditif (parmi ceux-ci, 514 présentaient un déficit)
- 6 001 d'un bilan sensoriel visuel (parmi ceux-ci, 552 présentaient un déficit)

#### ↳ en consultation PMI

Au cours de l'année 2010,

- 1 881 enfants ont été vus au moins une fois en consultation par une puéricultrice
- 2 628 enfants ont été vus au moins une fois par un médecin

### ✓ **Les actions de soutien à la parentalité**

Chaque année, des actions de soutien à la parentalité sont organisées par des animatrices PMI, des puéricultrices PMI et des partenaires extérieurs (*tels que Ludamuse, CMP...*). En 2010, 377 demi-journées ont ainsi été organisées au bénéfice de 250 familles environ.

### ✓ **Lieux d'accueil enfants-parents**

En 2010, 21 lieux d'accueil enfants-parents, favorisant le lien entre le tout petit et ses parents, étaient recensés en Charente.

### ✓ **Prévention spécialisée**

En 2010, 693 jeunes ont bénéficié d'un accompagnement dans le cadre de la prévention spécialisée.

### ✓ **Fonds d'aide aux jeunes (FAJ)**

Le Fonds d'aide aux jeunes permet de réaliser des actions d'aide à l'insertion sociale et professionnelle auprès des jeunes en difficultés.

En 2010, 1 513 jeunes ont été aidés en Charente soit une augmentation de 17,5 % par rapport à 2009.

44,13 % des aides demandées concernaient des jeunes de 18 à 20 ans et 53 % avaient été déposées par des hommes.

### ✓ **Accompagnement en économie sociale et familiale (AESF) et mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial (MJAGBF)**

- En 2010, 19 mesures d'accompagnement en économie sociale et familiale ont été contractualisées avec les familles pour une durée moyenne de 6 mois.

Le nombre assez faible d'AESF contractualisé peut s'expliquer par la proximité de cette mesure avec la MASP (mesure d'accompagnement social personnalisé). Les travailleurs sociaux auront plutôt tendance à développer des MASP que de l'AESF car l'accompagnement peut se faire non pas uniquement sur les prestations sociales mais également sur les prestations familiales.

Ce constat correspond au bilan qui est fait au niveau national.

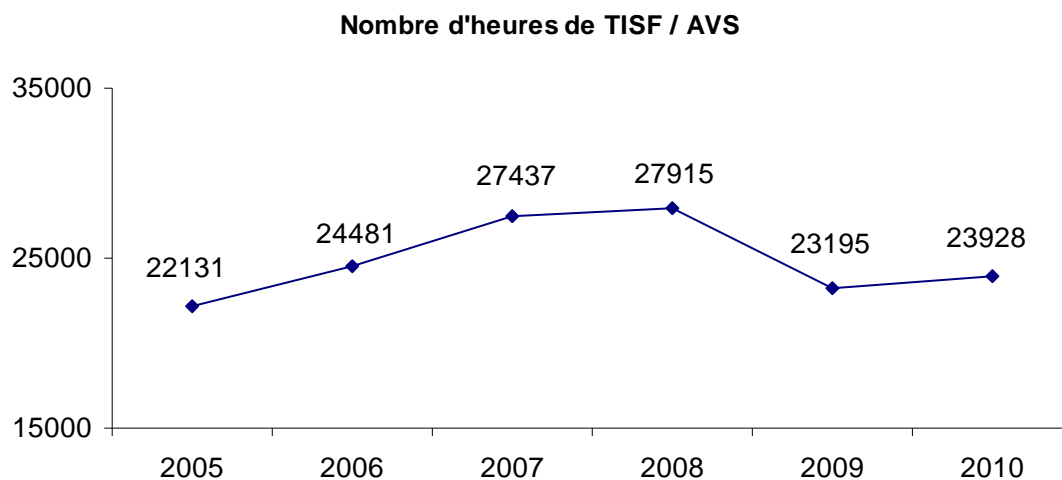
- Sur la même période, 134 mesures judiciaires d'aide à la gestion du budget familial ont été décidées par le juge.

### ✓ **Techniciennes de l'intervention sociale et familiale (TISF) et Auxiliaires de vie sociale (AVS)**

Des interventions sociales et familiales sont conduites chaque année, à la demande des travailleurs sociaux, par des TISF et des AVS auprès de familles ayant besoin d'être soutenu dans leur rôle éducatif et dans la prise en charge matérielle de leurs enfants.

En 2010, 23 928 heures d'intervention ont ainsi été réalisées auprès de 303 familles.

Après une hausse de l'activité des TISF / AVS de l'ordre de 20 % de 2005 à 2008, on constate une baisse sur l'année 2009 puis une stabilisation sur 2010.



### ✓ **Action éducative à domicile (AED) et action éducative en milieu ouvert (AEMO)**

Les mesures contractualisées d'AED sont mises en œuvre à la demande ou avec l'accord des parents. Parallèlement, les juges des enfants peuvent prononcer des mesures d'AEMO qui s'imposent aux familles. Ces mesures consistent en une intervention d'un travailleur social auprès du ou des mineurs et de ses parents.

En 2010, 175 mesures contractualisées d'AED, exercées par les travailleurs sociaux des Maisons départementales des solidarités, ont été mises en place auprès de :

- 152 mineurs et leur famille
- 23 jeunes majeurs

Sur la même période, 395 mineurs ont bénéficié d'un accompagnement dans le cadre d'une mesure d'AEMO ordonnée par le juge des enfants et exercée par les éducateurs du Service éducatif judiciaire départemental.

### ✓ **Aides financières**

- En 2010, 5 891 familles ont bénéficié d'une ou de plusieurs aides financières pour l'éducation et l'entretien de 10 040 mineurs.

- En 2010, 74 jeunes majeurs ont bénéficié d'un ou de plusieurs secours jeune majeur.

## ✓ Les informations préoccupantes (IP)

### ✓ Définition

Tout élément d'information (sociale, médicale ou autre) quelle que soit sa provenance, susceptible de laisser craindre qu'un enfant se trouve en situation de danger ou de risque de danger.

Cette information, si elle émane de professionnels des institutions signataires du protocole devrait, dans la mesure du possible, avoir fait l'objet d'un début d'investigation ou d'évaluation préalablement à sa transmission à la Cellule départementale de la protection de l'enfance.

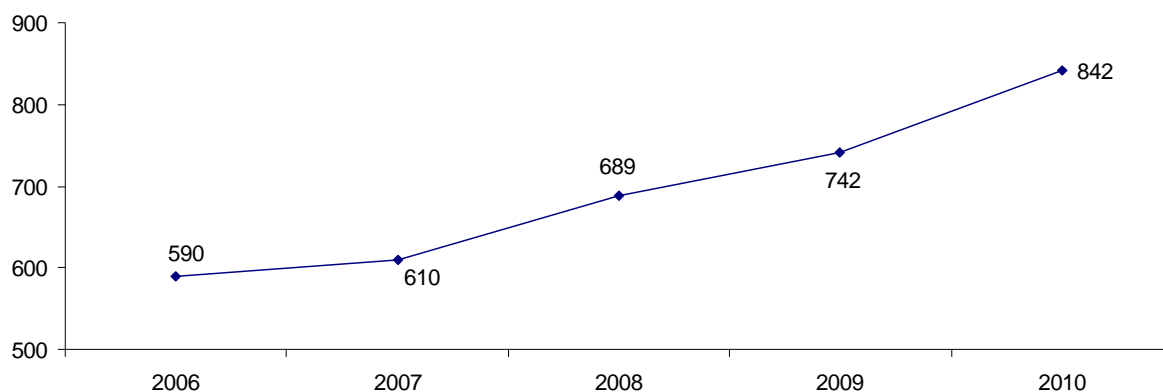
### ✓ Rappel sur le fonctionnement de la Cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP)

La Cellule de recueil des informations préoccupantes comporte deux niveaux :

- un niveau départemental chargé de la centralisation de l'ensemble des IP et le cas échéant de leurs transmissions à la justice.
- un niveau territorial, au sein de chaque Maison départementale des solidarités (MDS), chargé du recueil et de l'évaluation des IP.

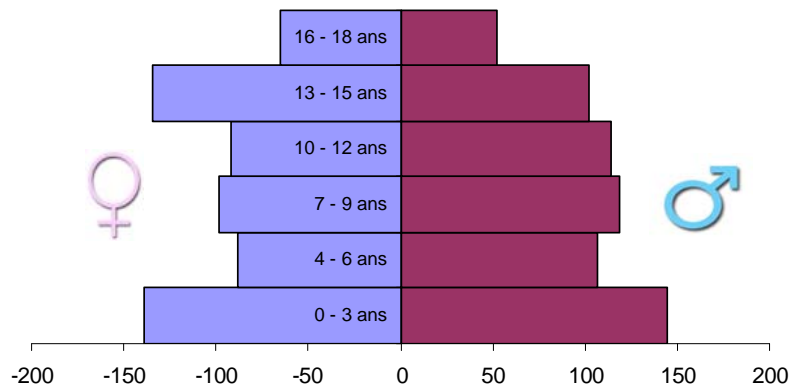
Un protocole partenarial relatif au recueil, à l'évaluation et au traitement des IP a été signé en 2009 par plusieurs institutions (Département, Préfecture, Justice, Education nationale, PJJ) ; il pose l'organisation du dispositif et le rôle de chacun.

### ✓ Evolution des informations préoccupantes (IP)

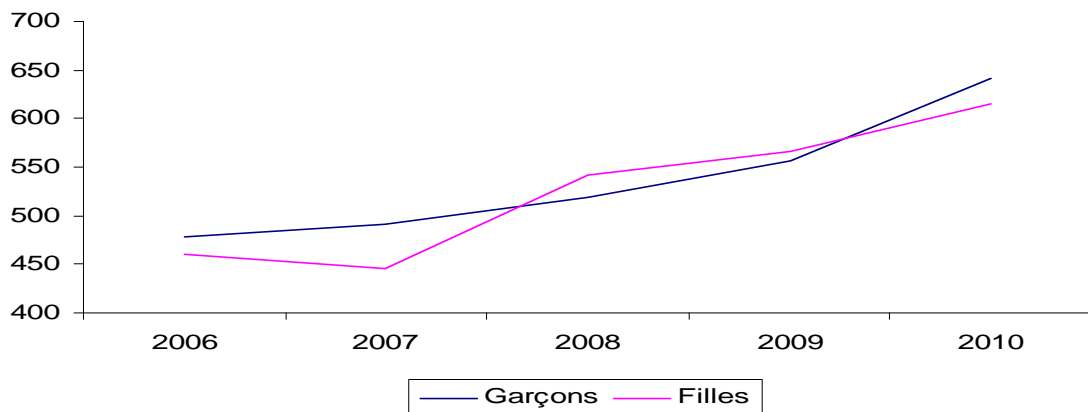


En 2010, 842 IP ont été recensées par la CRIP et concernaient 1 257 enfants. On observe une progression très importante de ces IP depuis 2006 avec une hausse de près de 43 % en 5 ans.

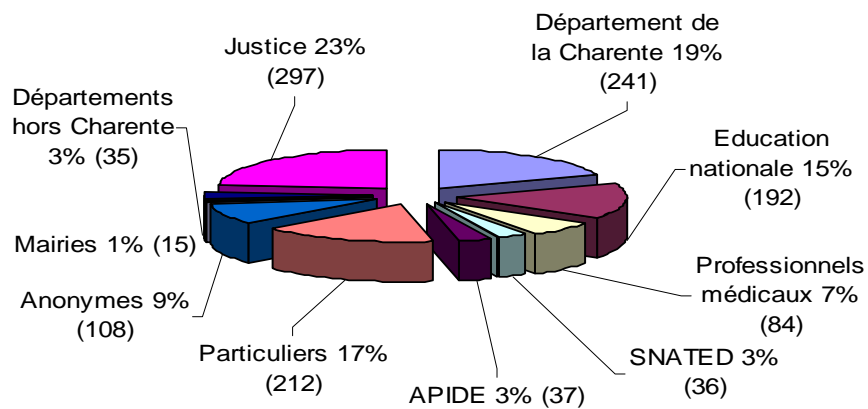
## ✓ Age et sexe des enfants concernés par une information préoccupante



On observe un nombre légèrement supérieur de garçons concernés par une information préoccupante, tendance qui confirme le constat fait en 2009 (cf. courbes ci-dessous).



## ✓ Origine des informations préoccupantes



	2006	2007	2008	2009	2010
Département de la Charente	39,4%	37,0%	35,3%	34,4%	19,2%
Education nationale	7,3%	10,5%	12,4%	12,4%	15,3%
Professionnels médicaux	4,3%	6,0%	6,9%	5,3%	6,7%
SNATED	2,3%	2,9%	2,3%	5,4%	2,9%
APIDE	7,9%	7,6%	6,3%	2,6%	2,9%
Particuliers	4,6%	4,4%	4,6%	3,7%	16,9%
Anonymes	6,8%	7,6%	5,7%	4,9%	8,6%
Mairies	2,2%	1,4%	1,0%	3,5%	1,2%
Départements hors Charente	1,6%	1,3%	3,8%	4,3%	2,8%
Justice	23,5%	21,5%	21,6%	23,6%	23,6%

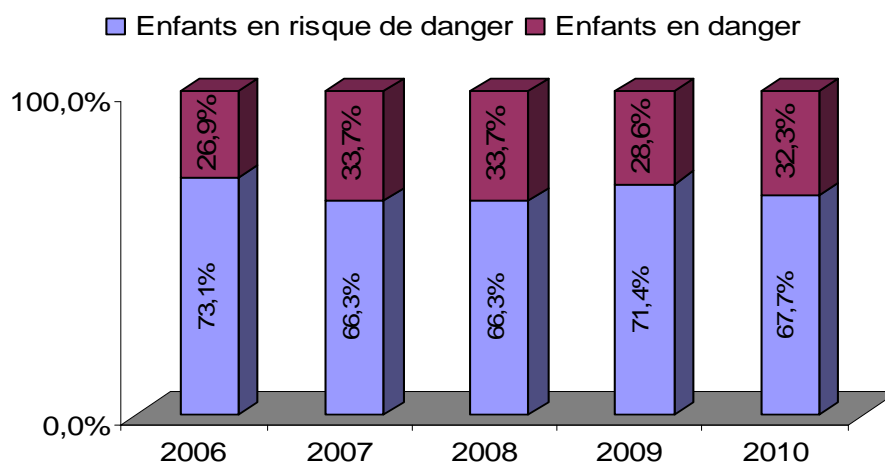
En 2010, les informations préoccupantes émanent principalement des signataires du protocole, environ 60 % des situations.

La baisse du nombre d'IP transmis par le Département de la Charente est le fruit de la mise en place de la CRIP.

En effet, auparavant toute IP transmise par un particulier à une MDS était identifiée par la Cellule départementale comme émanant du Conseil général. Aujourd'hui ces IP sont comptabilisées comme provenant de particuliers.

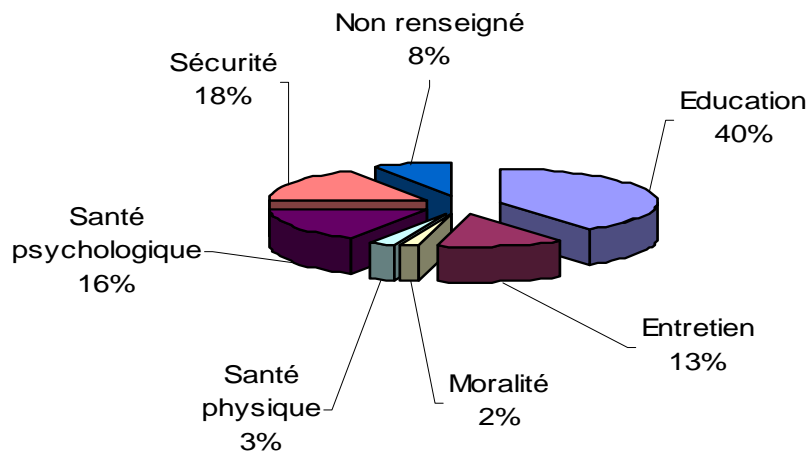
### ✓ Nature des informations préoccupantes

Sur les 1 257 enfants concernés par une information préoccupante, 406 enfants sont considérés comme étant en danger (violences physiques, sexuelles, psychologiques, négligences lourdes) et 851 étant en risque de danger (sécurité, santé psychologique, santé physique, moralité, entretien, éducation) selon les définitions de l'Observatoire national de l'action sociale décentralisée (ODAS).

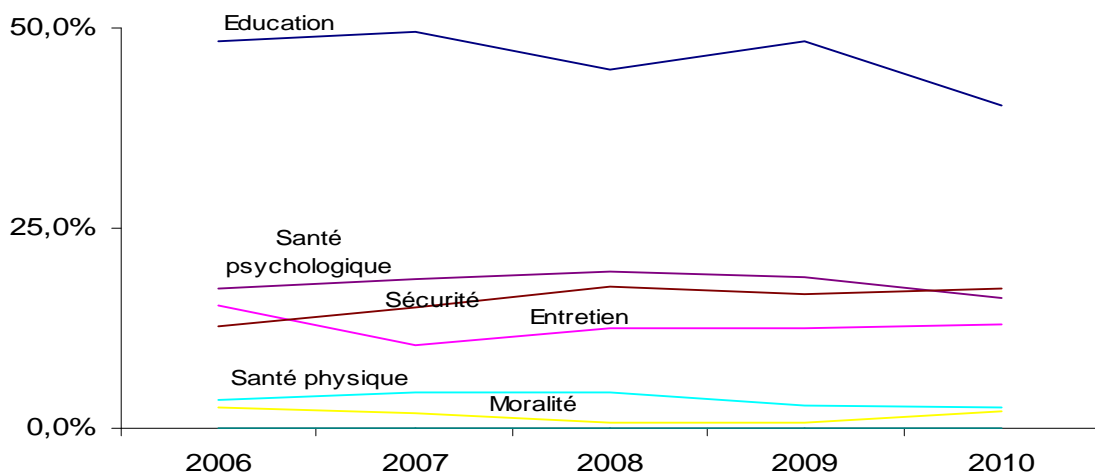


## • Les enfants en risque de danger

### ↳ Bilan de l'année 2010



### ↳ Evolution depuis 2006



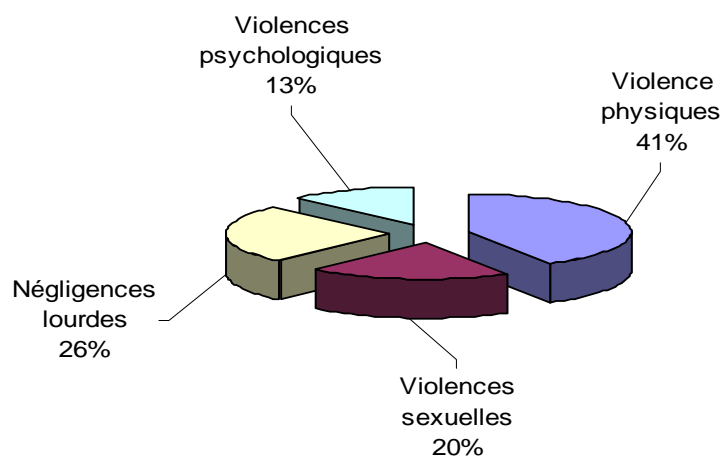
Il est à noter que cette année encore ce sont les carences éducatives qui sont le facteur principal de risque de danger pour les enfants.

Cependant la courbe d'évolution montre que ce risque a tendance à diminuer par rapport aux années précédentes.

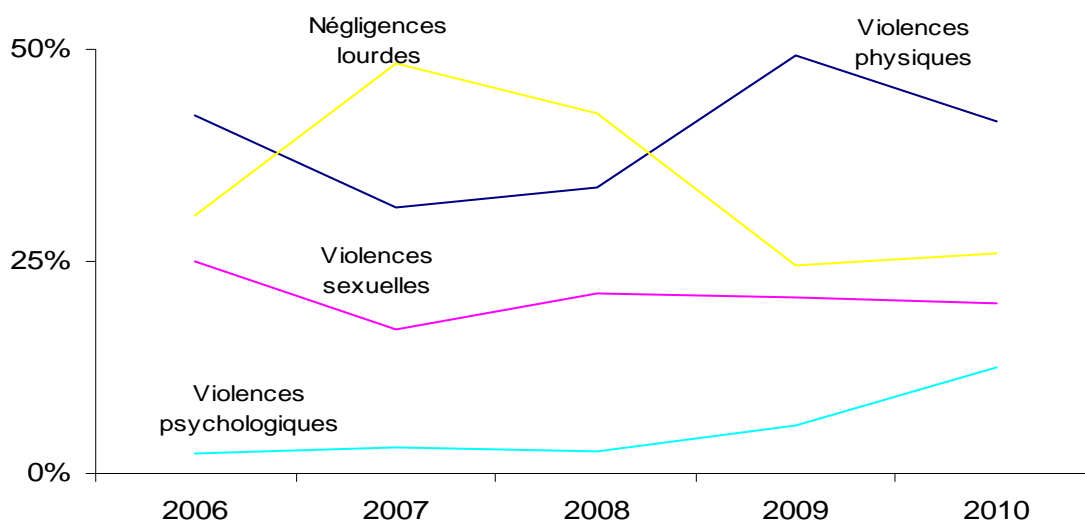
Les actions de prévention menées dans le cadre du soutien à la fonction parentale sont très certainement des explications à cette baisse.

## • Les enfants en danger

### ↳ Bilan de l'année 2010



### ↳ Evolution depuis 2006

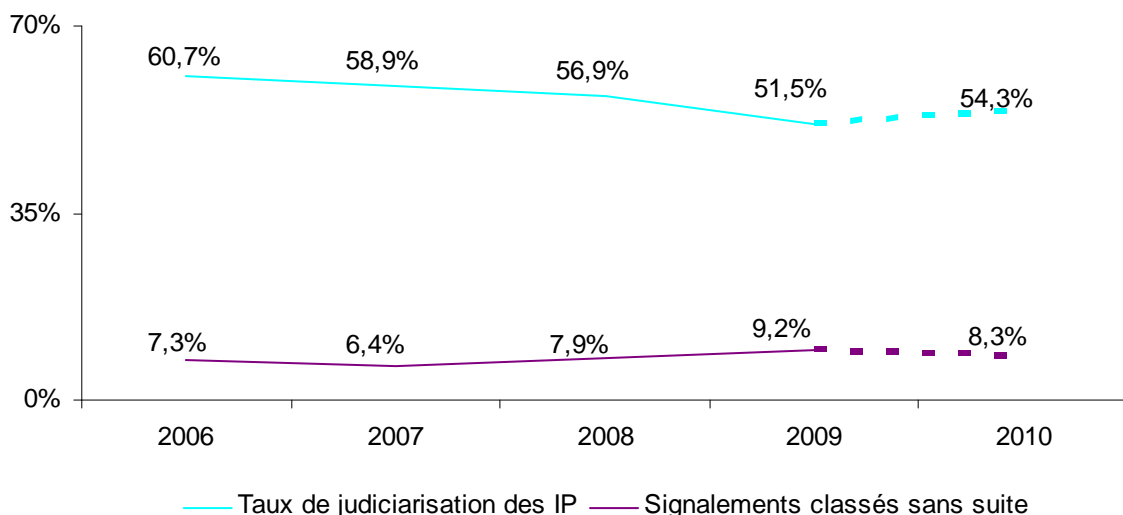


### ✓ Suites données aux informations préoccupantes

Parmi les informations préoccupantes reçues en 2010 :

- 54.3 % ont été transmises à la justice sous forme de signalement<sup>1</sup>
- 3.9 % ont donné lieu à un accompagnement social ou médico-social
- 6.9 % ont abouti à une mesure administrative (accompagnement ou accueil)
- 3.7 % ont été transmises à un autre département
- 8.3 % se sont révélées non justifiées
- 22.9 % en attente, au 31/12, du résultat de l'évaluation

<sup>1</sup>Signalement : une information préoccupante devient un signalement lorsqu'elle est transmise au Procureur ou au Juge des enfants



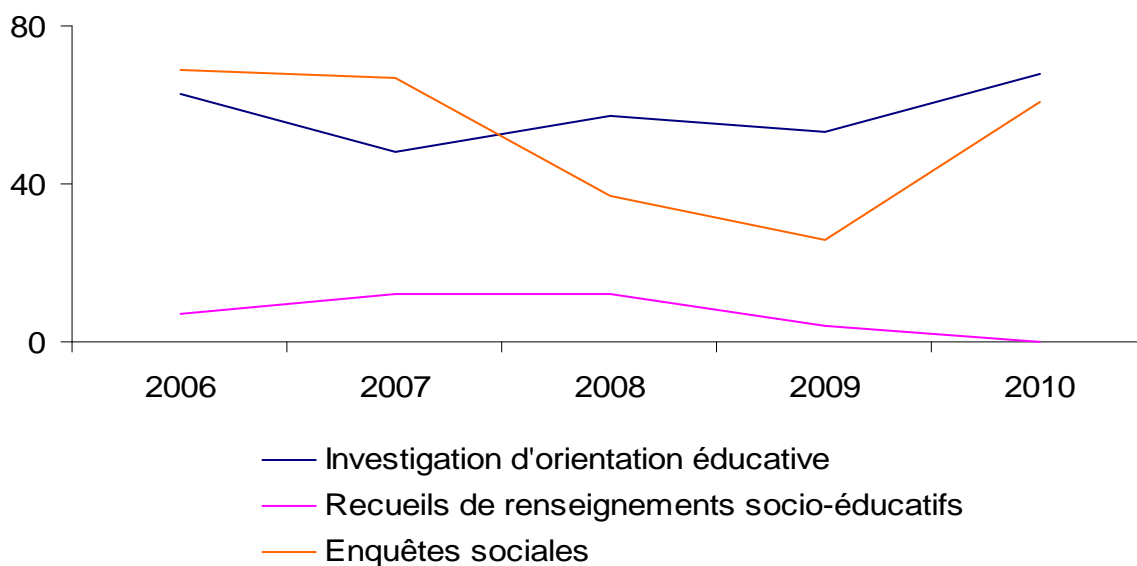
On constate que la baisse du taux de judiciarisation des IP amorcée depuis 2006, s'est inversée cette année.

Cette inflexion est peut être un contre coup de l'application des préconisations de la réforme de la protection de l'enfance dans la prédominance des mesures administratives par rapport aux mesures judiciaires.

En effet, la volonté de traiter administrativement la majeure partie des situations préoccupantes fait qu'on saisit tardivement le juge sur des situations très souvent dégradées.

L'année 2010 marque le début de la saisine du juge des enfants pour des situations sur lesquelles on a tout essayé administrativement, au détriment d'une intervention plus rapide et plus utile de l'autorité judiciaire.

### ✓ Evaluations faites par les services de la PJJ à la demande du Juge des enfants



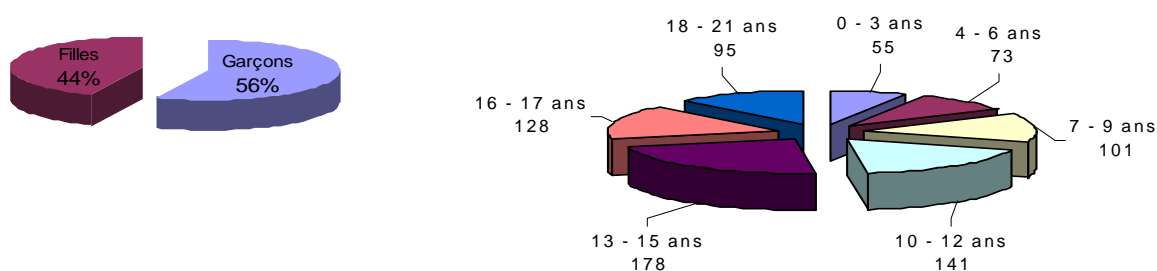
Il est à noter que l'investigation d'orientation éducative et l'enquête sociale seront prochainement remplacées par la mesure judiciaire d'investigation éducative.

## ✓ La protection des mineurs et jeunes majeurs

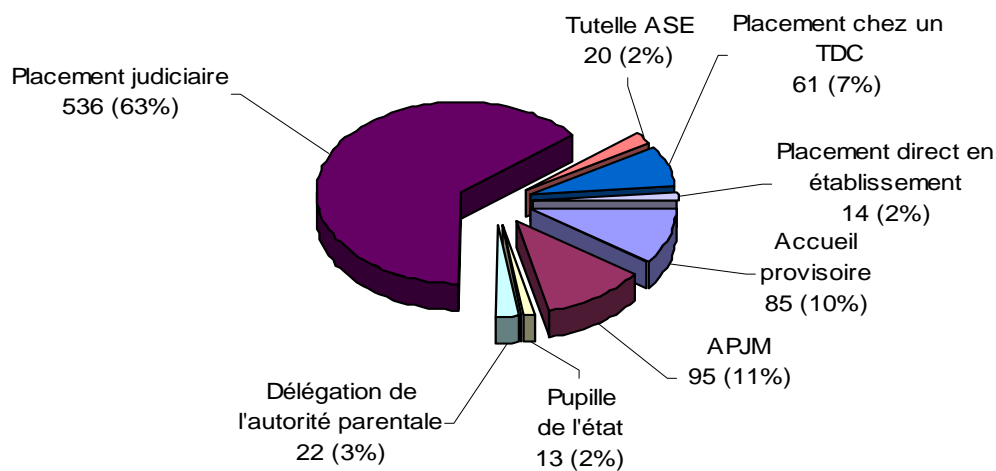
### ↳ Mineurs et jeunes majeurs pris en charge en 2010

Au 31 décembre 2010, 676 mineurs et 95 jeunes majeurs ont bénéficié d'une mesure de protection.

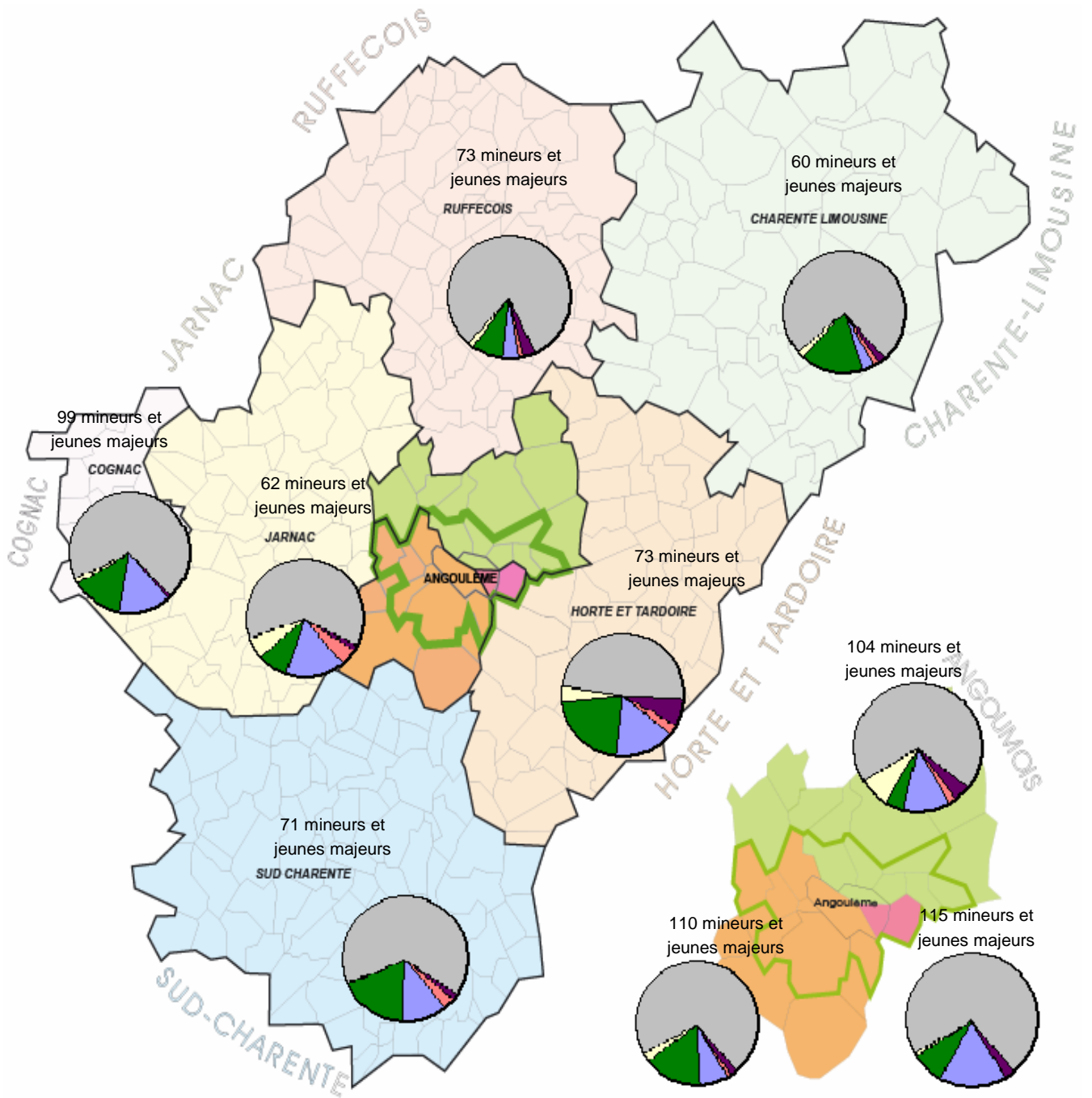
### ✓ Répartition du nombre de mineurs et jeunes majeurs en fonction de la tranche d'âge et par sexe



### ✓ Répartition du nombre de mineurs et jeunes majeurs par type de prise en charge



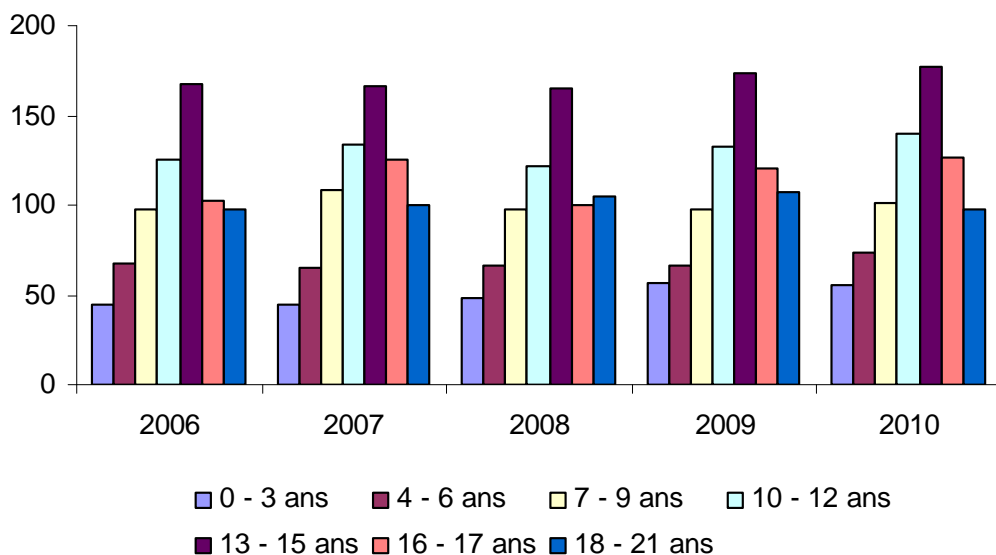
✓ Analyse territoriale



- Accueil provisoire
- APJM
- Délégation de l'autorité parentale
- Placement judiciaire
- Tutelle ASE
- Pupille de l'état

## ↳ Evolution depuis 2006 du nombre de mineurs et jeunes majeurs pris en charge

### ✓ Evolution du nombre de mineurs et jeunes majeurs en fonction de la tranche d'âge



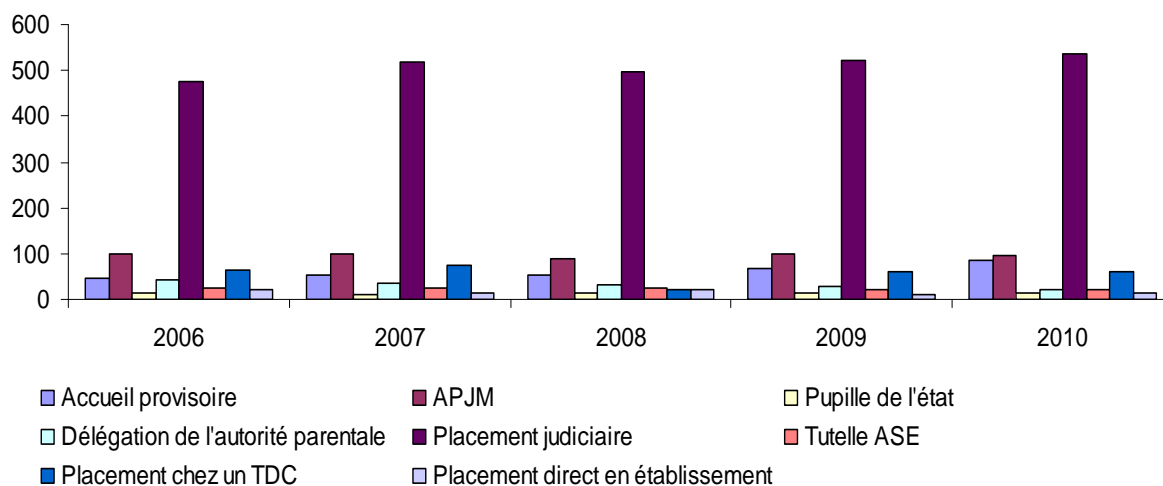
On note peu d'évolution dans les différentes classes d'âge.

Cependant les dernières analyses de l'INSEE montrent que la natalité va baisser en Charente.

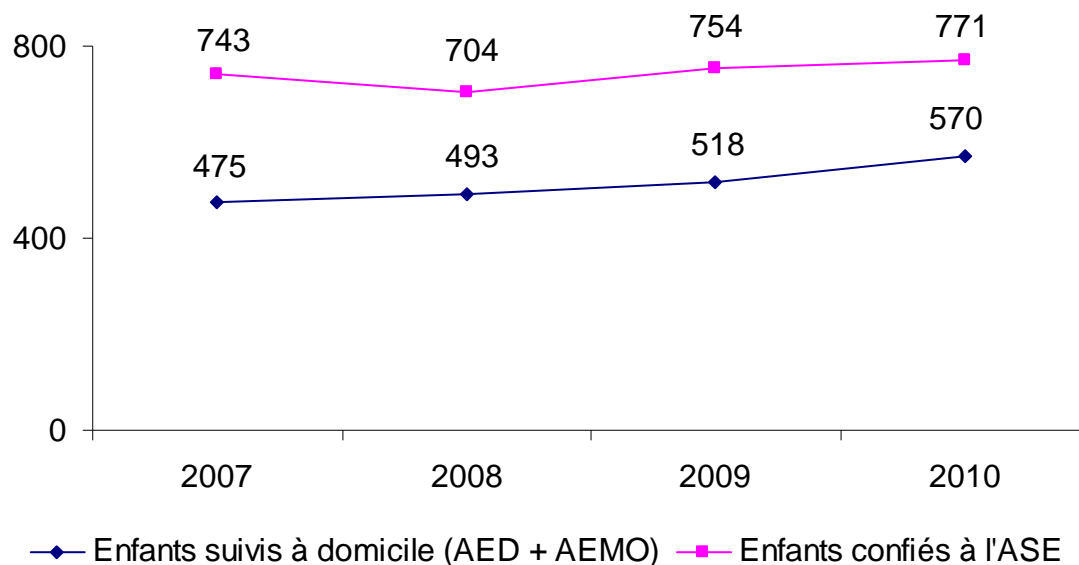
De plus la pyramide des âges à échéance de 2040 montre que la population des 0 – 21 ans aura tendance à baisser (source : site de l'INSEE).

Il sera alors intéressant de vérifier si cette diminution a des répercussions importantes sur le nombre d'enfants qui seront, à l'avenir, confiés au Département.

### ✓ Evolution du nombre de mineurs et jeunes majeurs par type de prise en charge



## ✓ Evolution des mesures d'accueil et des mesures d'accompagnement éducatif à domicile



L'augmentation régulière des mesures d'accompagnement à domicile reflète la volonté des travailleurs sociaux mais également du juge des enfants de maintenir au maximum les enfants dans leur environnement naturel.

L'augmentation du nombre des enfants confiés à l'ASE s'explique quant à lui par la croissance du nombre des IP.

## ↳ Le dispositif d'accueil en Charente

### ✓ Les lieux d'accueil en Charente

#### • Les établissements de la protection de l'enfance

Type d'établissement	Nombre d'établissement	Capacité d'accueil	Nombre moyen de places
Maisons d'enfants à caractère social (MECS)	7	142	20
Centre départemental de l'enfance Leclerc Chauvin (CDELC)	1	52	52
Centre maternel	1	10	10
Lieux de vie	3	21	7
Placement familial	2	66	33
Accueil personnalisé en milieu naturel (APMN)	1	25	25
<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>316</b>	

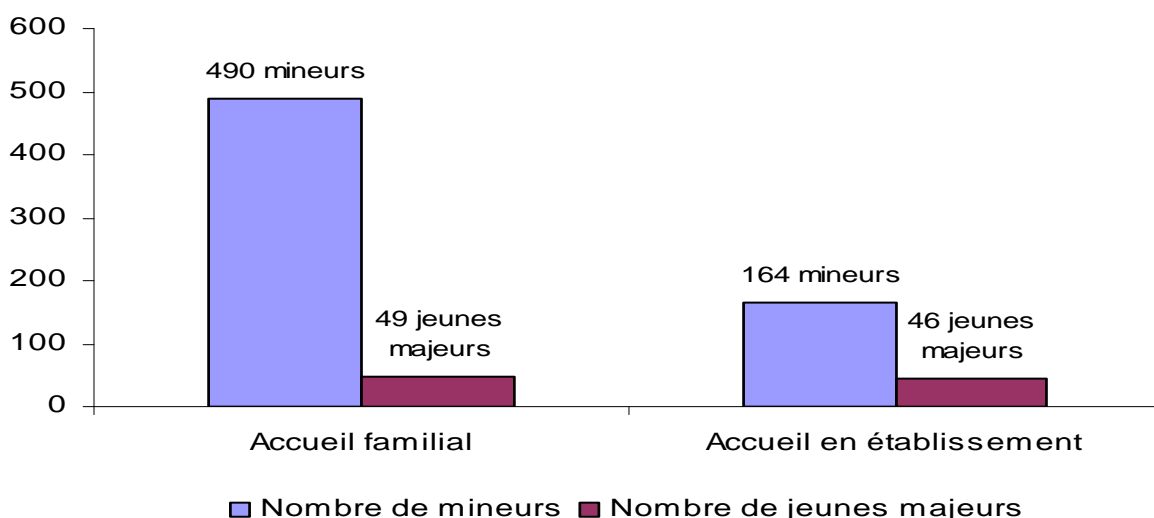
En 2010, la capacité d'accueil des établissements de la Charente est de 316 places.

• **L'accueil familial**

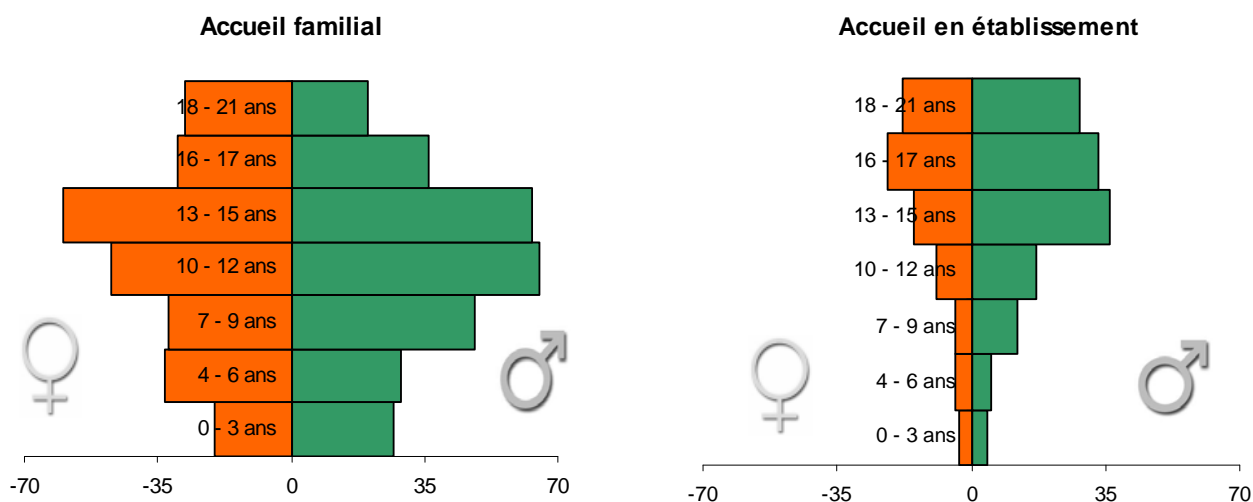
Au 31 décembre 2010, ce sont 318 assistants familiaux, employés par le Département, qui ont accueilli de façon permanente à leur domicile des mineurs et des jeunes majeurs de moins de vingt-et-un ans.

✓ **Répartition du nombre de mineurs et jeunes majeurs pris en charge par mode d'accueil**

• **Répartition du nombre de mineurs et jeunes majeurs par mode d'accueil (au 31/12)**



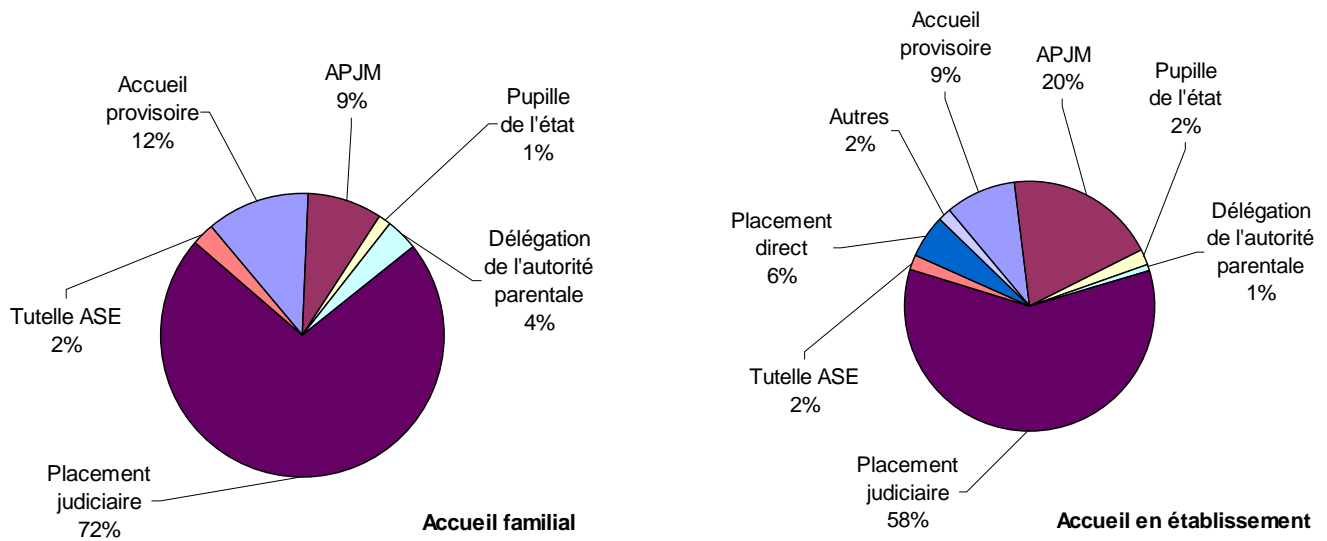
• **Répartition du nombre de mineurs et jeunes majeurs en fonction du mode d'accueil, de la tranche d'âge et par sexe (au 31/12)**



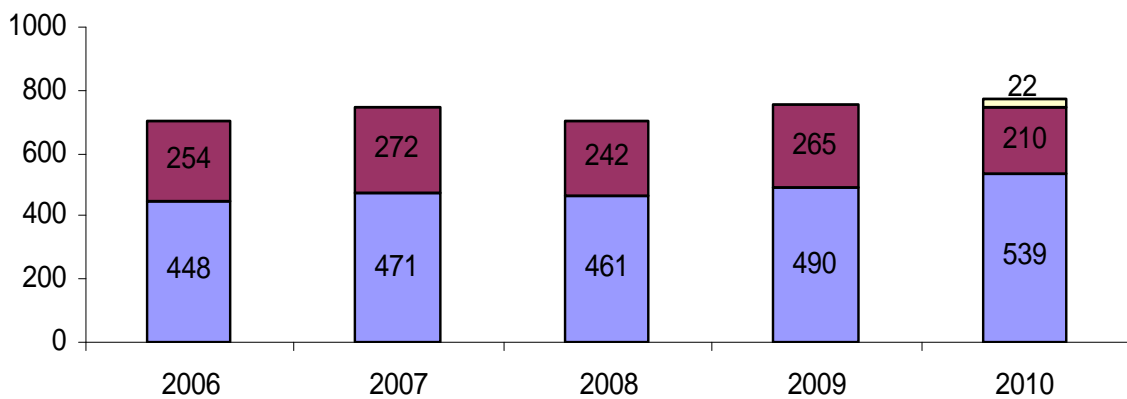
Nous pouvons tirer les conclusions suivantes :

- ce sont principalement des garçons qui sont confiés à l'ASE (57 %)
- 65 % des enfants confiés en établissement sont des garçons
- les enfants entre 0 et 12 ans sont principalement accueillis par des assistants familiaux.

• Répartition du nombre de mineurs et jeunes majeurs en fonction du mode d'accueil et du type de prise en charge (au 31/12)



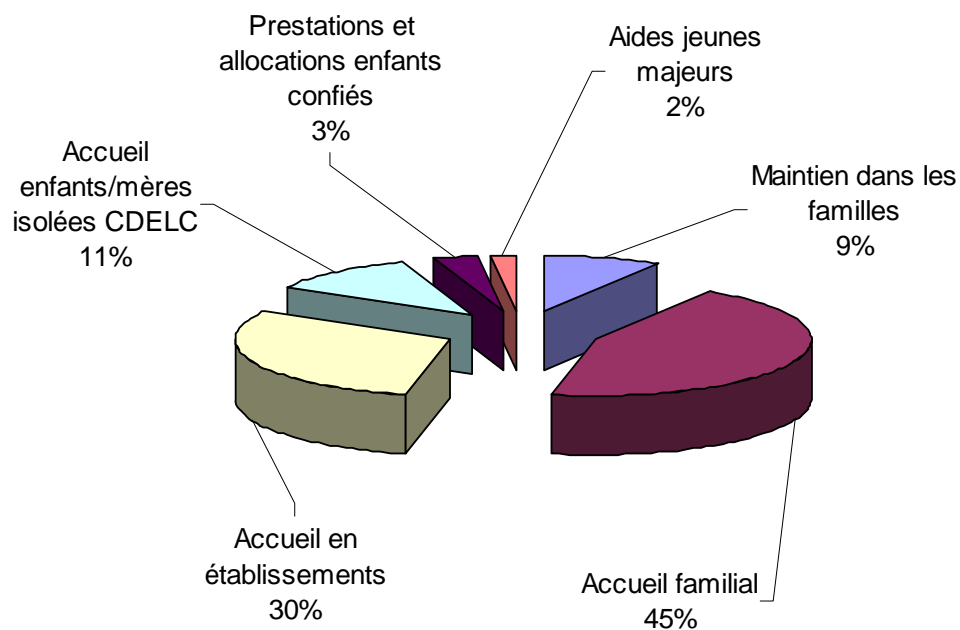
• Evolution du nombre de mineurs et jeunes majeurs par mode d'accueil (de 2006 à 2010)



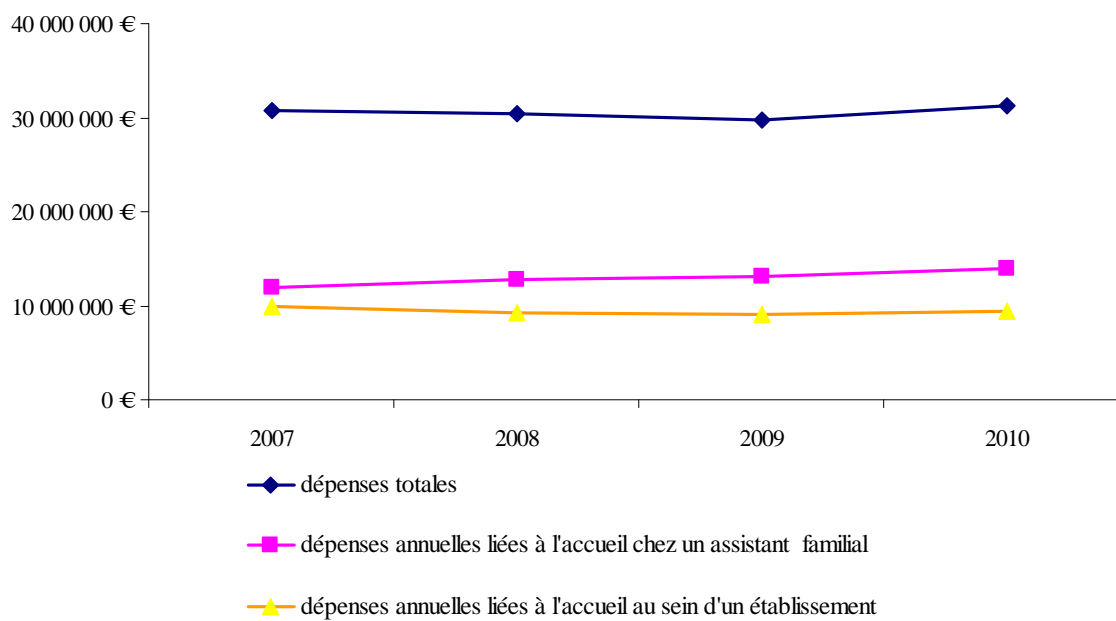
- Non renseigné
- Nombre de mineurs et jeunes majeurs accueillis en établissement
- Nombre de mineurs et jeunes majeurs accueillis par des assistants familiaux

## ✓ Budget

### ✓ Dépenses en 2010



### ✓ Evolution des dépenses



## ✓ Propositions d'orientations pour 2011 / 2012

↻ Poursuivre la déclinaison des orientations du schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance :

- Orientation N° 2 : Assurer une connexion entre le dispositif de soutien à la parentalité, qui inclue une multitude d'acteurs et le dispositif de protection de l'enfance.
- Orientation N° 4 : Développer l'autonomie des parents et la relativisation des difficultés, plutôt que la mise en exergue de « techniques » et de « savoir-faire » éducatifs.
- Orientation N° 5 : Travailler selon une logique universelle en matière de prévention périnatale, avec une prise en charge renforcée pour les profils fragiles.
- Orientation N° 6 : Développer des partenariats autour de la naissance, au sein du Conseil général, et avec les partenaires extérieurs.
- Orientation N° 11 : Rechercher l'adhésion et l'implication de la famille, qui doit constituer le socle des interventions à domicile dans le cadre « non contraint » (AED, TISF...) mais également dans le cadre d'AEMO (prescrites par le juge).
- Orientation N° 12 : Améliorer les modalités de mise en œuvre des actions à domicile, en termes d'objectifs, de contenu des mesures, et de pilotage.

↻ Finalisation et mise en œuvre du document "Projet pour l'enfant".

↻ Poursuite des groupes de travail "Diversification des modes d'accueil" et "Prévenance et actions de prévention" initié en 2010.

**DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE**  
Direction de la solidarité  
Direction de la protection de l'enfance  
Maison départementale des solidarités  
15, bd Jean Moulin  
16000 Angoulême  
Tél. : 05 45 90 76 13  
[www.cg16.fr](http://www.cg16.fr)